



# FICHE D'INFORMATION PRODUIT

**MATERION**

## Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial ou désignation du mélange** Bismuth Antimony Products

**Synonymes** Aucun(e).

**Date de publication** 18-Juin-2015

**Numéro de version** 01

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Non disponible.

**Utilisations déconseillées** Aucun à notre connaissance.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche d'information produit

#### Fournisseur

**NOM DE LA SOCIETE** Materion Advanced Materials Group

**Adresse** 42 Mt. Ebo Road South  
Brewster, NY 10509  
Etats-Unis

#### Division

**Téléphone** Supplier Phone 1+845.279.0900

**adresse électronique** Non disponible.

**Personne à contacter** Non disponible.

**1.4 Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC 1+703.527.3887

## Section 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

**Classification** F;R11

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

#### Dangers pour la santé

Toxicité aiguë, orale Catégorie 4

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, inhalation Catégorie 4

H332 - Nocif par inhalation.

#### Dangers pour l'Environnement

Dangers pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 3

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Résumé des dangers

**Dangers physiques** Facilement inflammable.

**Dangers pour la santé** Pas de classification pour les dangers sanitaires.

**Dangers pour l'Environnement** Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

**Dangers spécifiques** Non disponible.

**Symptômes principaux** Non disponible.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 telle que modifiée

**Contient :** antimoine, Bismuth

**Pictogrammes de danger** Aucun(e).

**Mention d'avertissement** Attention

#### Mention de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

### Prévention

P261	Éviter l'inhalation de la poussière.
P264	Laver soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

### Intervention

P301 + P312	EN CAS D'INGESTION : En cas de malaise, contacter un CENTRE ANTI-POISON/un médecin.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin./en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.

### Stockage

Non disponible.

### Élimination

P501	Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales /nationales / internationales en vigueur.
------	--

### Informations supplémentaires de l'étiquette

90 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.  
90 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité à long terme pour le milieu aquatique est inconnue.

### 2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

## Section 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Bismuth	85 - 95	7440-69-9 231-177-4	-	-	
<b>Classification :</b>	<b>DSD:</b> F;R11				
	<b>CLP:</b> Flam. Sol. 2;H228, STOT SE 1;H370, STOT RE 1;H372				
antimoine	5 - < 15	7440-36-0 231-146-5	-	051-003-00-9	
<b>Classification :</b>	<b>DSD:</b> -				
	<b>CLP:</b> Acute Tox. 4;H302, Acute Tox. 4;H332, Aquatic Chronic 2;H411				

## Section 4: Premiers secours

Informations générales Non disponible.

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Non disponible.
<b>Contact avec la peau</b>	Non disponible.
<b>Contact avec les yeux</b>	Non disponible.
<b>Ingestion</b>	Non disponible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Non disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Non disponible.

## Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Non disponible.

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Non disponible.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Non disponible.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Non disponible.

**5.3. Conseils aux pompiers**  
**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants** Non disponible.

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** Non disponible.

**Pour les secouristes** Non disponible.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Non disponible.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Non disponible.

**6.4. Référence à d'autres sections** Non disponible.

## Section 7: Manipulation et stockage

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Non disponible.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Non disponible.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Non disponible.

## Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

La Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
antimoine (CAS 7440-36-0)	VME	0,5 MG/M3	Poussière inhalable.

**Valeurs limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures recommandées de contrôle** Non disponible.

**Dose dérivée sans effet (DNEL)** Non disponible.

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)** Non disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques appropriées** Non disponible.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales** Non disponible.

**Protection des yeux/du visage** Non disponible.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Non disponible.

**- Divers** Non disponible.

**Protection respiratoire** Non disponible.

**Risques thermiques** Non disponible.

**Mesures d'hygiène** Non disponible.

**Contrôle d'exposition de l'environnement** Non disponible.

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	Solide.
Forme	Non disponible.
Couleur	Non disponible.
Odeur	Non applicable.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	271 ° C (519,8 ° F) évalué
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	1564 ° C (2847,2 ° F) évalué
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	0,00001 hPa évalué
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	
Solubilité (eau)	Non disponible.
SOLUBILITE (AUTRE)	Non disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.

### 9.2. Autres informations

Densité	9,47 g/cm <sup>3</sup> évalué
densité	9,47 évalué

## Section 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Non disponible.
10.2. Stabilité chimique	Non disponible.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Non disponible.
10.4. Conditions à éviter	Non disponible.
10.5. Matières incompatibles	Non disponible.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Non disponible.

## Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Non disponible.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
Inhalation	Non disponible.
Contact avec la peau	Non disponible.
Contact avec les yeux	Non disponible.

<b>Ingestion</b>	Non disponible.
<b>Symptômes</b>	Non disponible.
<b>11.1. Informations sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Corrosion/irritation cutanées</b>	Non disponible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Non disponible.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Non disponible.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Non disponible.
<b>Mutagénicité des cellules germinales</b>	Non disponible.
<b>Carcinogénicité</b>	Non disponible.
<b>Toxicité reproductrice</b>	Non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Non disponible.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	Non disponible.

## Section 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Composants	Espèce	Résultats d'essais
------------	--------	--------------------

antimoine (CAS 7440-36-0)

#### Aquatique

Poisson	CL50	Vairon à tête de mouton (Cyprinodon variegatus)	6,2 - 8,3 mg/l, 96 Heures
---------	------	---	---------------------------

**12.2. Persistance et dégradabilité** Non disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Non disponible.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)** Non disponible.

**Coefficient de bioconcentration (BCF)** Non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol** Non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes** Non disponible.

## Section 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets résiduels** Non disponible.

**Emballages contaminés** Non disponible.

**Code des déchets UE** Non disponible.

## Section 14: Informations relatives au transport

### ADR

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN3178
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Solide inorganique inflammable, n.s.a. (Bismuth)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>Classe</b>	4.1

<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Label(s)</b>	4.1
<b>No. de danger (ADR)</b>	40
<b>Code de restriction en tunnel</b>	E
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non disponible.

#### RID

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN3178
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Solide inorganique inflammable, n.s.a. (Bismuth)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>Classe</b>	4.1
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Label(s)</b>	4.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non disponible.

#### ADN

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN3178
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Solide inflammable, n.s.a. (Bismuth)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>Classe</b>	4.1
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Label(s)</b>	4.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non disponible.

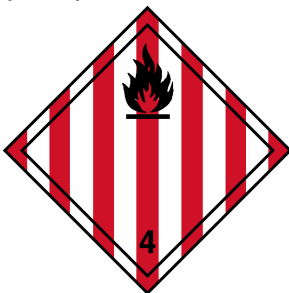
#### IATA

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

#### IMDG

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

#### ADN; ADR; RID



## Section 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Regulation (EC) No. 1005/2009 on substances that deplete the ozone layer, Annex I, as amended**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

**Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation**

Non réglementé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Other EU regulations**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

N'est pas listé.

**Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail, avec ses modifications**

N'est pas listé.

**Réglementations nationales** Non disponible.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non disponible.

**Section 16: Autres informations**

**Liste des abréviations** Non disponible.

**Références** Non disponible.

**Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange** Non disponible.

**Texte intégral des  
avertissements ou des  
phrases R et des mentions H  
en Sections 2 à 15**

R11 Facilement inflammable.  
H228 Solide inflammable.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H332 Nocif par inhalation.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations relatives à la  
révision**

Aucun(e).

**Informations de formation**

Non disponible.